



Ménéstreau-en-Villette

MAIRIE

35 place du 11 Novembre

Ouverture : de 9h à 12h

du lundi au samedi

Tél: 02.38.76.90.35

www.menestreau-en-villette.fr
accueil-cmev45@orange.fr



Ménéstreau-en-Villette-Mairie

BIBLIOTHÈQUE

43 place du 11 novembre

Horaires 2023

Périodes d'ouverture :

Mercredi de 10h30 à 12h

Vendredi de 18h à 19h

Samedi de 10h30 à 12h30

Uniquement le samedi pendant
les vacances scolaires



DÉCHETTERIE (période d'hiver)

Périodes d'ouverture :

Lundi de 14h00 à 17h00

Mercredi de 8h30 à 12h00

Samedi de 14h00 à 17h00

Rue des Falourdes, zone d'activités

<http://smictomdesologne.com>



CONCERT

Ensembles
« Clarinettes de
Romorantin »



-
« Compagnie
des Anches de
Sologne »

Dimanche 26 Mars

Eglise de
Ménéstreau

15H



Ménéstreau

Février 2023

Infos

Feuillet
municipal
n° 189

Le Mot du Maire :

Chères Ménéstréennes, chers Ménéstréens,

Les travaux d'aménagement du centre bourg touchent à leur fin. Il reste encore à réaliser les signalisations au sol et les installations des portails aux nouvelles entrées du cimetière. Au printemps, les joints de briques du mur du cimetière seront repris et la bordure végétalisée sera plantée.

Cette réhabilitation dans l'ensemble s'est bien déroulée. Je salue la compétence des entreprises qui ont bien conduit ces travaux en prenant toutes les dispositions nécessaires pour gêner le moins possible la vie de nos administrés.

Je remercie également nos commerçants pour leur patience.

Dans le prolongement, nous allons maintenant nous tourner vers la route de la Ferté. Nous nous sommes rapprochés de Cap Loiret, organisme départemental, pour étudier un aménagement sécuritaire. Nous devons mettre en place un véritable cheminement piétonnier, casser la vitesse des automobilistes à l'entrée du village et régler les quelques désordres liées à l'évacuation des eaux pluviales. Il est souhaitable d'entreprendre ce chantier dès que possible vraisemblablement courant 2023. Nous ne pouvons livrer perpétuellement cette voirie urbaine à des adeptes de la vitesse, ivres de records et qui ne sont nullement préoccupés par la valeur d'une vie humaine.

Au dernier conseil, malheureusement, il a été décidé, dans la conjoncture économique actuelle, d'abandonner le projet de rénovation du bassin d'apprentissage. Après analyse des offres des entreprises, il s'avère que le budget estimatif de départ a subi une hausse de 90 %. Aujourd'hui il nous paraît irresponsable de nous lancer dans ces travaux et d'engager les finances publiques dans un projet dont nous n'avons aucune visibilité sur son coût final, et ce pour une structure qui ne fonctionne que deux mois l'été.

Cependant, je connais l'attrait et l'intérêt que portent les jeunes pour la piscine. C'est pourquoi, loin de délaisser nos enfants et adolescents, l'équipe municipale envisage d'installer un city-parc sur l'ancien terrain de basket et étudie l'opportunité de créer un circuit bi-cross à la base de loisirs.

Dans le domaine énergétique nous poursuivons la rénovation de notre éclairage public par le remplacement de vieux projecteurs énergivores par d'autres plus « écologiques ».

Dans la continuité de l'embellissement de notre commune, nous avons l'opportunité de nous inscrire sur un programme d'enfouissement des réseaux. Cela nous permettrait de nous concentrer sur des endroits quelque peu délaissés comme le chemin de la Pucelle, le chemin de Bethléem et la rue Creuse. Nous en profiterons pour assurer la réfection de ces voiries fortement endommagées voire vétustes.

Depuis quelque temps le village est le triste théâtre de cambriolages. Ces intrusions sont une violation d'un espace personnel. Pour les personnes qui les subissent elles sont très traumatisantes. De plus, demeure ce sentiment désagréable d'être surveillé puisque ces agissements interviennent à des moments où les victimes ont délaissé leur habitation pour de courts déplacements. Devant cette situation nous sommes désarmés. Malgré la présence des gendarmes sur le terrain la prévention est difficile. Ces « violences » nous invitent à nous rapprocher et à veiller les uns sur les autres.

Denis TREMAULT



Ménestreau-en-Villette

DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE DE MÉNESTREAU-EN-VILLETTE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022 À 19 H 00

Commissions communales

Le conseil municipal installe Monsieur Loïc MEUNIER au sein des commissions communales des travaux et animations.

Reversement obligatoire de la part communale de taxe d'aménagement de la zone d'activités

Le conseil municipal décide d'instituer, à compter du 1er janvier 2023, un reversement de la part communale de la taxe d'aménagement issue de la zone d'activités économiques conformément à l'article 109 de la loi de finances pour 2022 à hauteur de 25 % du produit de la taxe pour l'EPCI Communauté des Portes de Sologne.

Surveillance et maintenance des installations

La société « SUEZ EAU FRANCE » est retenue pour assurer la surveillance et la maintenance des installations d'eau et d'assainissement de la commune.

Adhésion à l'application « PanneauPocket »

Il est décidé d'adhérer à « PanneauPocket » pour une année. Il s'agit d'une application mobile simple et efficace permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune, intercommunalité, école, etc.

Réhabilitation de la piscine – résultat appel d'offres (2^{ème} consultation)

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine communale, lors de la séance du 14 juin dernier les membres de l'assemblée ont décidé d'une part de retenir les entreprises des lots : Charpente et bardage bois (lot 3), Couverture (lot 4), Plâtrerie faux plafonds (lot 6), Électricité (lot 9), Étanchéité du bassin (lot 10) et d'autre part de relancer une consultation pour les lots VRD (lot 1), Gros œuvre (lot 2), Menuiseries intérieures et extérieures (lot 5), Peinture (lot 7) et Plomberie - Équipements sanitaires (lot 8) qui ont été déclarés infructueux. Après analyse des offres de la deuxième consultation il s'avère que le coût global de l'opération devient beaucoup trop élevé par rapport au budget prévisionnel.

Au vu des chiffres annoncés et du manque de visibilité sur l'évolution des prix des matériaux, en perpétuelle inflation à l'heure, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par treize voix pour et une voix contre décide d'abandonner le projet de réhabilitation de la piscine.

Le Relais de Sologne.

En mai 2022, Monsieur Didier HURTEBIZE, propriétaire exploitant du « Relais de Sologne », a signé une promesse de vente avec un particulier dont l'objectif était de transformer le restaurant en logements. Dans ce cadre précis et pour maintenir le commerce local, la commune a préempté.

Elle a acquis le bien à la hauteur du montant de la promesse de vente soit 200 000,00 €. Il est donc bon de rappeler que Monsieur HURTEBIZE n'a nullement été mis à la porte de son établissement, ni lésé dans cette affaire. Suite à la demande de Monsieur HURTEBIZE de poursuivre éventuellement son activité, plusieurs échanges ont eu lieu sans parvenir à un accord sur un bail commercial.

En fonction de cela un calendrier raisonnable de déménagement a été établi afin de permettre à Monsieur HURTEBIZE, en accord avec lui, de prendre ses dispositions et libérer les locaux.

Influenza aviaire : Information importante aux particuliers détenteurs de volailles de la commune

Deux cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ont été confirmés chez deux particuliers détenteurs de basses-cours les 24 et 25 janvier à Neuville-aux-Bois et à Tavers. Les opérations d'abattage pour ces deux foyers (près de 150 volailles au total) ont été menées à bien en collaboration avec les propriétaires.

Dans un contexte marqué par un niveau de risque maximal sur l'ensemble du territoire métropolitain et une filière avicole fragilisée aux lendemains de l'épisode de grippe aviaire ayant sévi en novembre et décembre derniers, il est donc essentiel que les particuliers, propriétaires de volailles, appliquent strictement les mesures de prévention en vigueur pour éviter la contamination des élevages et les pertes financières induites par les mesures de restrictions sanitaires.



PRÉFÈTE
DU LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses cours

NATION DES DÉTENTEURS DE VOLAILLES OU AUTRES OISEAUX CAPTIFS DESTINÉS UNIQUEMENT À UNE UTILISATION PERSONNELLE, NON COMMERCIALE :

- ❖ **Confiner vos volailles** dans un bâtiment en dur, ou **poser des filets** pour éviter tout contact avec les oiseaux sauvages.
- ❖ **Se déclarer** en mairie ou sur le site :
<https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-la-detention-de-volailles>
- ❖ Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour **ne doit entrer en contact direct** ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- ❖ **Limiter l'accès de la basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables.
- ❖ **Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages** ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- ❖ **Protéger et entreposer la litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- ❖ **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- ❖ Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une **période de stockage de 2 mois**. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- ❖ **Réaliser un nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.

RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- ❖ Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- ❖ Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- ❖ Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister.
- ❖ Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires....).
- ❖ Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- ❖ Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.

SI UNE MORTALITÉ ANORMALE EST CONSTATÉE :

CONSERVER LES CADAVRES EN LES ISOLANT ET EN LES PROTÉGEANT ET CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE OU LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.



ETAT CIVIL

NAISSANCES

TUCCIO Isaac 26/01/2023

MARIAGES

BOUCAULT Mathieu & DUBOIS Claire 14/01/2023

DECES

VIRON Claude 12/12/2022

PINTO DA ROCHA Gérard 15/12/2022

JOINDOT Robert 22/01/2023



Le Relais Petite Enfance de la Communauté de communes des Portes de Sologne est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges à destination des familles, assistants maternels, gardes d'enfants à domicile, ainsi que des enfants qu'ils accompagnent.

Il couvre les communes d'Ardon, Jouy-le-Potier, La Ferté Saint Aubin, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette et Sennely.

C'est un service public gratuit, subventionné par la CAF et la Communauté de communes, ayant pour missions :

- **d'informer sur les différents modes de garde existants sur le territoire**

- ☞ mise à disposition d'une liste actualisée d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, de gardes d'enfant à domicile ainsi que des établissements d'accueil du jeune enfant existants.

- **d'apporter un soutien et un accompagnement dans les démarches administratives liées à l'employabilité d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou garde d'enfant à domicile**

- ☞ rendez-vous pour les parents-employeurs ou futurs parents-employeurs, ainsi que pour les assistant(e)s maternel(le)s qui le souhaitent.

- **d'orienter vers les services compétents**

- ☞ services spécialisés en droit du travail, et autres services administratifs.

- **d'offrir aux assistant(e)s maternel(le)s et aux enfants qu'ils accueillent un espace de rencontres et d'échanges.**

- ☞ Matinées d'éveil (motricité, éveil musical, yoga, jeu libre, activités manuelles, etc.) ;

- ☞ Sorties et visites collectives ;

- ☞ Soirées à thème / Conférences (autour du développement de l'enfant, de la profession d'assistant(e) maternel(le), de la parentalité, etc.) ;

- ☞ Temps de fêtes.

Contacts

Relais Petite Enfance des Portes de Sologne

Maison de l'Animation Sociale et de la Solidarité

45, rue Hippolyte Martin – 45240 LA FERTE SAINT AUBIN

relaispetiteenfance@ccportesdesologne.fr

Secteur de La Ferté Saint Aubin – Coordonnatrice : Axelle GUILLAUME

02.38.64.64.80 / 06.20.02.68.64

Secteur itinérant – Animatrice : Sabrina MACHADO

(Ardon, Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault, Sennely, Marcilly-en-Villette et Ménestreau-en-Villette)

02.38.61.76.11 / 07.87.91.22.29

Retrouvez également la liste des assistants maternels agréés du territoire sur le site www.monenfant.fr

Renouvellement DES AIRES DE JEUX DES ECOLES

Les aires de jeux des écoles vont être renouvelées cette année, nous ne pouvons plus en assurer la maintenance vu leur grand âge.

Ils seront remplacés cette année par :

Un château dans la cour de l'école maternelle,
Un petit train arrivera (à l'heure ?) dans la cour du bloc CP,
Une petite maison dans la cour, coté primaire.



Photos non contractuelles

Opération tranquillité vacances : Inscrivez-vous dès à présent via un nouveau service en ligne !



Dans le cadre de la modernisation du ministère de l'Intérieur, il est désormais possible de faire vos démarches via une plate-forme unique et commune à tous les services (Police nationale, Gendarmerie nationale, Préfecture de police), afin de bénéficier de l'opération tranquillité vacances.

Pour éviter les cambriolages, vous pouvez en effet dès à présent vous inscrire via ce service en ligne.

En vous munissant de l'un de vos comptes **France Connect**, rendez-vous sur le service en ligne via le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>

Pendant votre absence, des gendarmes se chargent de surveiller votre logement. Des patrouilles sont mobilisées aux abords de votre domicile et vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, tentative d'effraction, cambriolage...).

Vous avez toujours la possibilité de vous inscrire au dispositif opération tranquillité vacances en vous rendant dans le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie dont vous dépendez.

Dans ce cas, vous devez présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Un récépissé vous sera remis en main propre.

CONSULTATION MÉDICALE URGENTE NON VITALE



À PARTIR DU
9.01.2023



Faites appel aux Soins Non Programmés : un Soin Non Programmé ne relève pas de l'urgence vitale, mais nécessite une consultation médicale dans les 24 à 48h.

Pour qui ?

1. Pour les patients SANS médecin traitant
2. Résidant sur le territoire de la CPTS Sologne



**Pas de renouvellement d'ordonnance
Pas de certificats médicaux**



Quand ?

✓ Le jour



Du lundi au vendredi, de 8h00 à 20h00



06.47.27.64.58

✓ La nuit et le week-end



Le soir à partir de 20h, le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés :

J'appelle le 15



Je suis orienté par un assistant de régulation médicale

Pas d'urgence

Urgence

- Médecin régulateur du centre 15
- Conseil médical
- Orientation vers un médecin de garde

- Médecin urgentiste
- Envoi d'une équipe adaptée



Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche



32 37



RAPPEL : stockage des containers à déchets

Nous constatons une recrudescence de containers à déchets entreposés de manière permanente sur les trottoirs de la commune :



Le trottoir est un espace public, et non une aire de stockage.

Au-delà de l'aspect visuel, ils entravent la circulation des piétons, tout spécialement les poussettes et personnes à mobilité réduite.

Il vous est demandé de les entreposer en partie privative

Vous souhaitez diminuer vos déchets ? Le SMICTOM de Sologne met à disposition des composteurs, renseignements au 06 54 88 58 28.



L'actualité sur la commune de
Ménestreau en Vilette est désormais
disponible via l'application mobile
PanneauPocket



Il vous suffit de télécharger sur votre
smartphone l'application (gratuite)

[PanneauPocket](#)

Recherchez la Commune
ou le Code Postal,

Cliquez sur le  pour l'ajouter à vos
favoris et recevoir les notifications,

N'hésitez pas à partager !



Ménestreau-en-Vilette

45240

Info modifiée le 25/01/2023

 BIENVENUE 

Ménestreau en Vilette désormais
sur PanneauPocket !

Nous vous remercions d'avoir
téléchargé l'application
PanneauPocket, qui vous
permettra de connaître en temps
réel toute l'actualité de votre
commune.



Nous vous invitons à parler de cette
application autour de vous et
encourager les habitants à
télécharger cet outil pour qu'il
devienne le plus efficace possible.

A bientôt ! 

Votre municipalité

PARTAGER 

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE PRÈS DE CHEZ VOUS !

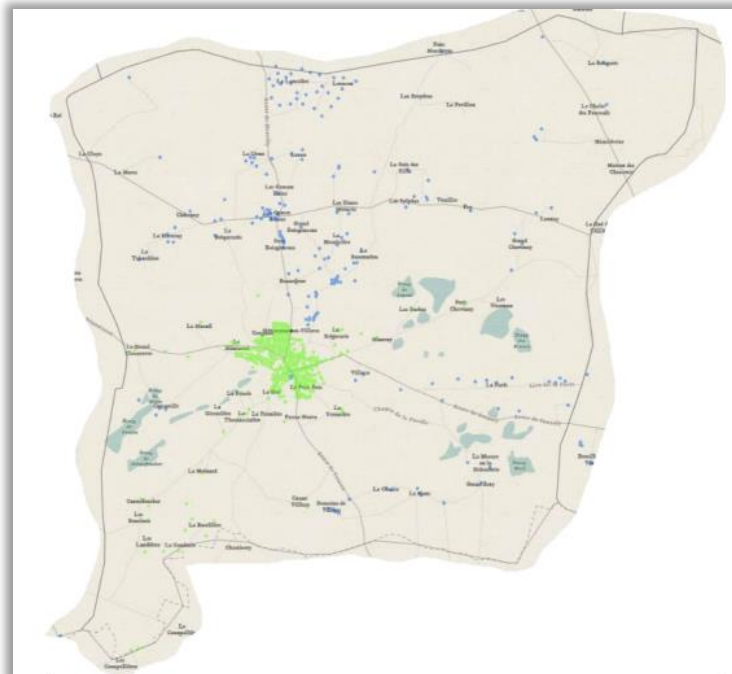
**L'ouverture commerciale de la fibre est débutée
pour les habitants de Ménestreau en Villette.**

**Actuellement seul le centre bourg est
raccordé à la fibre soit 544 foyers.
Les écarts le seront durant l'année.**

**Nous vous invitons à vérifier sur le site
internet
<https://lysseo.fr/test-deligibilite/>
que votre logement est bien pris en compte
dans le déploiement.**

**Si ce n'est le cas, nous vous invitons à
vous signaler sur cette même page internet.
La mairie n'étant pas maître d'œuvre du
déploiement de la fibre.**

**Vous pouvez tester votre éligibilité aux
offres fibre optique des fournisseurs
d'accès internet de votre choix ou sur
des sites tels que « DÉGROUPTEST », « ARIASE » ou « OBSERVATOIRE.FRANCEHD ».**



Test d'éligibilité et de débit : fibre, ADSL, VDSL2

Qui est le meilleur opérateur internet chez vous ?

Faire un test d'éligibilité

La fibre optique est-elle arrivée chez vous ? Quels sont les débits et les prix des box internet d'Orange, SFR, Free et Bouygues Telecom ?

DegroupTest évalue la couverture ADSL et Fibre de votre logement et vous aide à choisir votre nouvel opérateur télécom.

Quelques conseils pratiques :

- Depuis le 21 janvier, 1 opérateur (SFR) est à même de vous proposer des offres de raccordement. Orange, Bouygues, Free le seront dans les semaines voir les mois à venir.
- On vous offre le raccordement gratuit ? Tous le feront...
- Il est indispensable d'être présent le jour des travaux de raccordement afin de s'assurer de la qualité de la prestation du technicien à votre domicile.
- Les travaux de raccordement consistent à installer une fibre optique depuis le réseau fibré situé dans la rue (domaine public en limite de propriété) jusqu'à l'emplacement défini dans votre domicile.
- Vous souhaitez que la fibre circule chez vous (jardin et domicile) de manière non-apparente ? Il vous appartient de mettre à disposition du technicien fourreaux et gaines pour le cheminement souhaité.



Menestreau-En-Villette

ouverture saison 2023

**La saison de la pêche est
ouverte
depuis le 04 février
2023.**

**Les 2 plans d'eau sont
pêchables, avis aux
intéressé(e)s !**

Avec l'APEM et la Mairie de Ménestreau

SAMEDI 11 MARS 2023

CARNAVAL

Déguisement de rigueur !

**Rassemblement à 15 heures
devant la Mairie**

*Goûter offert
après le défilé*



Tennis Club
Ménestreau-en-Villette

4€ le carton,
20€ les 6,
30€ les 10

LOTO

66, 10, 21, 7, 45, 3, 13

Dimanche 12 mars 2023

14H

**ouverture des portes :
13h15**

Maison des Associations

**Restauration
et buvette sur
place**

Nombreux lots :

Tireuse à bière, Bracelet Georgette, Appareil à raclette, cafetière Senseo, fer à repasser, lisseur à cheveux, machine à Barbe à papa, entrées à Center-Parcs, SmartBox, Coupe de cheveux, entrées au Cube, nombreux bons d'achats de nos commerçants de proximité et lots divers